

Date de dépôt : 17 février 2011

Rapport

**de la Commission des pétitions chargée d'étudier la pétition :
Moratoire du projet de restructuration des bibliothèques de
l'UNIGE**

Rapport de M. Jean Romain

Mesdames et
Messieurs les députés,

La Commission des pétitions a étudié la P 1766, déposée le 17 décembre 2010 par la SSP/VPOD, demandant au Grand Conseil d'intervenir auprès du rectorat de l'Université de Genève pour qu'il ouvre des négociations avec les représentants du personnel. Sous l'aimable présidence de M. Antoine Droin, la commission a auditionné le 7 février 2011 les bibliothécaires signataires ainsi que la représentante syndicale Mme Castro, puis le 14 février 2011 M^{me} Anik de Ribaupierre, vice-rectrice de l'Université de Genève. Les procès-verbaux ont été scrupuleusement tenus par M. Christophe Vuilleumier.

Présentation générale

La nécessité de la réorganisation des bibliothèques a été soulignée dans plusieurs rapports qui ont mis en évidence de nombreux points de dysfonctionnement liés principalement à l'organisation actuelle éclatée des ressources scientifiques réparties sur une soixantaine de lieux physiques considérés comme bibliothèques, et fonctionnant de façon hétérogène et différenciée.

Il s'agit pour l'université d'améliorer ses prestations en permettant au public le plus large d'accéder plus efficacement à l'information réunie dans ses bibliothèques. L'objectif fixé vise d'ici la fin de 2011 la création d'une *bibliothèque en réseau* et l'optimisation de l'usage des différents espaces mis

à disposition de l'Université de Genève par l'Etat, soit les cinq sites de Bastions, Uni Mail, Arve-Sciences, CMU et Seujet. Une telle réorganisation affecte inévitablement le travail des collaboratrices et des collaborateurs, notamment ce qui concerne le cahier des charges des bibliothécaires. Or la refonte indispensable des cahiers des charges soulève de fortes inquiétudes auprès du personnel qui se plaint de ne pas être écouté par l'instance dirigeante, de ne pas être tenu informé et de ne pas comprendre quelle est la direction choisie. Cependant, aucun licenciement ne sera prononcé.

Garantie de l'emploi ne rime pas avec garantie du cahier des charges, et il a été demandé au personnel de se prononcer, puisqu'il s'agit de réorganiser les postes, d'éviter des doublons et de replacer la bonne personne au bon endroit, en faveur de tel ou tel poste en fonction de son taux d'activité, de ses intérêts et de ses compétences.

Audition le 7 février 2011 des bibliothécaires signataires ainsi que la représentante syndicale M^{me} Castro

Contrairement à d'autres universités dans le monde, l'Université de Genève ne compte pas de campus. De ce fait, il existe de nombreuses bibliothèques un peu disséminées en fonction de l'histoire, des besoins, et des facultés. Certaines de ces bibliothèques sont plus anciennes que d'autres et sont, avec leur spécificité propre, des outils importants et performants de travail, de soutien à l'enseignement et de recherche. La taille de ces bibliothèques varie aussi en fonction du contexte qui est le leur. Il est primordial enfin de se rendre compte que l'heure de fermeture n'est pas uniforme pour toutes les bibliothèques, car chacune d'elles est associée étroitement aux activités des facultés.

Les personnes présentes reconnaissent des dysfonctionnements liés aux moyens et personne ne remet en cause la nécessité d'une réorganisation. Cependant, les auditionnés peinent à comprendre la direction choisie parce que la communication et l'information auprès du personnel des bibliothèques pose problème. Puisque le besoin d'homogénéisation des services n'est pas partout le même, on repère avec difficulté où l'amélioration sera efficace et où elle sera inopérante. Le personnel veut aller de l'avant mais il demande à être informé du but, et associé à cette marche vers plus de rationalisation.

Six points ressortent clairement de cette audition :

1. Une mise au concours a été ouverte, et il a été demandé à tous les bibliothécaires de postuler à ces places avec *curriculum vitae* et lettre de motivation. Cela inquiète le personnel qui a le sentiment, alors

même qu'il est déjà en place, qu'on lui demande de repostuler à un métier qu'il exerce depuis de nombreuses années à satisfaction.

2. Le cahier des charges peut évidemment évoluer, mais il doit être en accord avec les règles de l'Etat de Genève, ce qui n'apparaît pas aux yeux des pétitionnaires. On déplore le flou qui y règne.
3. Un consultant autoritaire est intervenu pour une aide au changement, mais le langage et l'appareil conceptuel utilisé purement économique sont étrangers à ceux d'un monde éminemment culturel. On utilise, par exemple, le mot « stock » au lieu de « fonds » de bibliothèque. Cette méconnaissance choque. L'univers de la vente de produits et du marketing est étranger à celui du prêt et de la consultation.
4. Le personnel appelle de ses vœux la prise en compte d'une expertise métier des bibliothécaires afin que chacun puisse s'approprier un projet qui apparaît trop exogène.
5. Le personnel revendique aussi l'intégration des archives (essentielles à la recherche) dans ledit projet ainsi que les moyens pour les mettre en valeur.
6. Pour une véritable association du personnel à ce changement important, il est temps d'imaginer une plate-forme transversale à toutes les facultés afin de pouvoir constituer un interlocuteur représentatif pour le rectorat.

Audition le 14 février 2011 de M^{me} Anik de Ribaupierre, vice-rectrice de l'Université de Genève

M^{me} de Ribaupierre explique que le projet en question est important pour l'université. Le premier rapport sur le sujet date de 1999 et conclue à la nécessité de centraliser ces bibliothèques. La gouvernance des bibliothèques n'était pas claire en raison des hiérarchies dont dépendent les différents sites, c'est pourquoi l'ensemble des bibliothèques devra être placé sous la responsabilité d'une directrice de l'information scientifique.

Cette modification entraîne des changements dans les cahiers des charges des employés et la réflexion actuelle porte sur la redéfinition de ces cahiers des charges. Ces mesures ont évidemment inquiété et le travail mené de septembre à décembre 2010 a consisté à évaluer les budgets, ce qui s'est avéré difficile.

Il y a eu des maladroites en termes de communication et les mots « mise au concours » ne portaient, en fait, que sur les cahiers des charges car personne ne perdra son poste. La directrice de la communication scientifique

a passé une trentaine d'heures à donner des explications sur les différents sites. Il n'en demeure pas moins que le rectorat s'est saisi de la communication sur ce projet afin d'améliorer l'information un peu lacunaire. Cet aspect de communication a été sous-estimé, et l'université est en train d'en payer les conséquences.

Parallèlement des groupes de travail se sont formés sur les pratiques métier, comme par exemple le prêt inter-bibliothécaire. Mais, pour l'heure, il est impossible d'avoir une vision claire de l'acquisition des monographies au cours de ces cinq dernières années. Or l'acquisition d'ouvrages et de périodiques se monte à douze millions par an. Une optimisation des ressources est nécessaire pour faire face aux nouveaux défis - en supprimant notamment les doublons - et non pour réaliser des économies.

Quant au consultant engagé, il a un but précis : l'expertise de gestion est nécessaire et le mandataire a travaillé avec deux responsables de site qui se sont déclarés ravis. Un tel projet, de par son ampleur et sa complexité, nécessite un appui en termes de gestion budgétaire, de logistique, etc. Mais peut-être, effectivement, a-t-il été trop visible. Pour le rectorat, ce consultant a efficacement travaillé, notamment afin d'évaluer les besoins d'agrandissement du site du Seujet.

L'université ne parvient plus à faire face financièrement à l'augmentation du coût des périodiques ; il s'agit à présent de répondre aux besoins grandissants. Si la restructuration ne vise pas à licencier du personnel, elle entend réorganiser le système en profondeur, et cela durera jusqu'à la fin de 2011.

Certains députés ont manifesté leur surprise quant au prix du consultant qui se monte à 2000 F par jour de travail, même si le consultant ne travaille pas à plein temps

Discussion

Si le travail de restructuration de ce service important de l'université doit aller de l'avant sans moratoire, il n'en demeure pas moins que les députés sont surpris du manque de concertation entre partenaires sociaux, du prix exorbitant du consultant ainsi que des erreurs de communication. Ils sont conscients que la réussite de pareils projets repose entre autre sur la clarté de la communication. Ils sont rassurés par le fait que la demande de postulation porte sur le seul cahier des charges et non pas sur le poste lui-même (invite 3). Ils sont cependant d'avis qu'il faut à présent donner des réponses claires aux légitimes questions des bibliothécaires et sans trop tarder ; c'est la raison pour laquelle ils entendent voter sans autres auditions sur la transmission de

cette pétition au Conseil d'Etat en lui demandant de faire avancer les choses : poursuivre sur la voie initiée par le rectorat, mais avec transparence et concertation afin de redonner confiance à un personnel passablement déstabilisé. On ne fait pas de bonnes réformes dans un climat de suspicion générale.

Vote de la commission

Vote du **renvoi de la P 1766 au Conseil d'Etat** :

Pour :	9 (2 S, 2 Ve, 2 R, 1 PDC, 2 MCG)
Contre :	4 (1 UDC, 2 L, 1 PDC)
Abstention :	1 (1 L)

Pétition

(1766)

Moratoire du projet de restructuration des bibliothèques de l'UNIGE

Mesdames et
Messieurs les députés,

Les pétitionnaires soutiennent les démarches entreprises par le personnel des bibliothèques et demandent au Grand Conseil d'intervenir auprès du Rectorat de l'Université de Genève afin qu'il ouvre des négociations immédiates avec les représentants du personnel.

L'Université de Genève a entrepris de centraliser ses 47 bibliothèques en une seule structure. Le projet est mené au pas de charge avec un échéancier irréaliste.

Le personnel des bibliothèques, bien que favorable à une restructuration des bibliothèques de l'Université de Genève, est unanime à relever les graves carences dont souffre le processus de « réorganisation structurelle des bibliothèques ». Le Rectorat fait fi d'un processus participatif, principe pourtant cardinal dans le fonctionnement de l'Université. Il déstabilise les salariés en les obligeant à postuler pour des fonctions qu'ils occupent déjà, et mettant ainsi les collègues concernés en concurrence. Associées à une politique autoritaire menée par un consultant externe à la structure universitaire, ces pratiques managériales causent aujourd'hui d'importants dégâts pour le personnel.

Les pétitionnaires soutiennent les démarches entreprises par le personnel des bibliothèques et demandent au Grand Conseil d'intervenir auprès du Rectorat de l'Université de Genève pour que :

- le Rectorat ouvre des négociations immédiates avec les personnes désignées par l'assemblée du personnel pour déterminer la planification de cette réforme ;

- le contenu du cahier des charges de tous les collaborateurs actifs dans les bibliothèques soit déterminé collectivement, par le Rectorat et les personnes concernées ;
- tous les collaborateurs actifs dans les bibliothèques puissent continuer à exercer, dans la nouvelle structure, le métier qu'ils ont choisi.

N.B. 1 signature¹

SSP/Vpod

M^{me} Margarita Castro

Rue Terreaux-du-Temple 6

1201 Genève

¹ + 1355 signatures par voie électronique.